

NOTE AUX CONSEILS DE FABRIQUE

Procédure à suivre pour l'embauche d'un salarié

1- Obtenir un numéro SIRET

Adresser le courrier (modèle 1) complété à :

Monsieur le Directeur régional de l'INSEE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES
10 rue Edouard Mignot
51079 REIMS CEDEX

2- Adhérer au Chèque Emploi Associatif (CEA)

Toutes vos déclarations peuvent être effectuées sur [.cea.urssaf.fr](http://cea.urssaf.fr)

OU

Compléter la demande d'adhésion (modèle 2) avec l'aide du modèle complété ; le déposer auprès de votre établissement bancaire habituel OU adresser votre demande au Centre National Chèque Emploi associatif CS 90002 62017 ARRAS CEDEX 9.

Il vous sera envoyé un carnet de volets « identification du salarié » pour déclarer le salarié entrant dans le dispositif ainsi qu'un carnet de volets sociaux pour déclarer sa rémunération.

Le Chèque Emploi associatif vous transmet :

- les attestations d'emploi valant bulletins de salaire à vous-même ainsi qu'à votre salarié ;
- un état récapitulatif mensuel et annuel pour votre comptabilité.

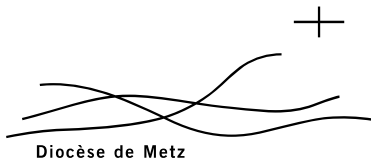
3- Immatriculation auprès de l'IRCANTEC (Caisse de retraite)

Adresser la demande d'adhésion (modèle 3) complété à :

IRACANTEC
BP 80723
49939 ANGERS cedex 9

4- Visite médicale

Prévoir une visite médicale pour le salarié, auprès d'un service de santé du travail (voir le plus proche de votre ville).



5- Contrat de travail

Il est fortement recommandé d'établir un contrat de travail complémentaire, permettant d'énoncer clairement les obligations du salarié et de l'employeur.

Pour l'embauche d'un organiste (modèle 4) ;

Pour toute autre embauche (sacristain, secrétaire, personnel de ménage), vous pouvez vous inspirer du modèle de contrat de travail d'un organiste.

6- Autres formalités

- la taxe sur les salaires, le cas échéant (voir annexe taxe sur les salaires)
- les documents de fin de contrat, le cas échéant (contacter l'évêché)

Pour tous renseignements contacter :

Monsieur Jean-Pierre LEIDINGER
Réviseur des fabriques
Tél : 03 87 74 54 20

Fait à METZ, le 01 mars 2015